

# Planifier le maraîchage pour une AMAP

## Objectifs

Maîtriser les outils de planification des semis et plantation pour remplir des paniers toute l'année !

## Contenu

Des consommateurs qui se réunissent pour offrir un débouché constant et assuré, avec un prix rémunérateur pour le maraîcher, quelle bonne idée ! Cependant, produire en maraîchage pour une AMAP, c'est toute une organisation qu'il faut mettre en place afin de remplir chaque semaine les paniers avec des produits variés.

Lors de la formation, nous construirons ensemble un plan de culture pour 2011 :

- Construire le relationnel avec l'AMAP
- Présentation d'un outil informatique de planification des semis, plantation et récolte
- Application à un cas concret
- EN OPTION : Une demi-journée d'accompagnement individuel pour mettre en place le planning.

\*\*\*

Contactez l'ADEAR pour vous inscrire et préciser vos attentes quant à la formation : nous pouvons l'adapter.

Une formation organisée avec le CIVAM Bio 34 et Terres Vivantes.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2,5 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 02/03/2011

### Tarifs

Non agricole 200€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

### Plus de renseignements

Joseph Le Blanc, ADEAR LR  
04 67 06 23 67  
06 16 97 04 40  
adearl (at) yahoo.fr

### Taux de satisfaction : %

N'oubliez pas d'amener le plan de culture de la dernière saison. Et le pique-nique !



### Modalités d'accès :

## Dates, lieux et intervenants

**07 mars 2011**

09:00 - 17:00

Lycée Agricole, rte de Pézenas  
34 Gignac

Johan Crance, CIVAM Bio  
Joseph Le Blanc, ADEAR

**08 mars 2011**

09:00 - 17:00

Lycée Agricole, rte de Pézenas  
34 Gignac

Johan Crance, CIVAM Bio  
Joseph Le Blanc, ADEAR

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))